

#### Établissement et École

Établissement :	Université de Poitiers
École :	École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers
Nom d'usage :	ENSI Poitiers
Académie :	Poitiers
Sites de l'école :	Poitiers

#### Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

#### Suivi des accréditations précédentes

*Avis n°2017/06-04*

#### Objet de la demande d'accréditation

<p><b>Catégorie PE</b> : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'Université de Poitiers, spécialité Génie de l'eau et Génie civil en formation initiale sous statut d'étudiant</p> <p><b>Catégorie PE</b> : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'Université de Poitiers, spécialité Energie (nouvelle appellation demandée « Energétique et Environnement ») en formation initiale sous statut d'étudiant</p>
--

- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'Université de Poitiers ;
  - Vu le rapport établi par Elisabeth CREPON (membre de la CTI, et rapporteure principale), Patrick BOUVIER (membre de la CTI et co-rapporteur), Daniel CORDARY (expert auprès de la CTI), Charles VIGER (expert élève-ingénieur auprès de la CTI) ;
- présenté en séance plénière de la CTI le 20 janvier 2021.

#### **Il a été adopté les avis suivants :**

##### **Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation.

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'Université de Poitiers, <b>spécialité Génie de l'eau et Génie civil</b>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'Université de Poitiers, <b>spécialité Energétique et Environnement</b> (ancienne appellation « Energie »)	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale

L'école établira un **rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre pour le **15 décembre 2023**, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'université et l'école :**

- Construire un dialogue de qualité permettant à l'école de bénéficier pleinement du soutien de l'université de Poitiers.

**Pour l'école :**

- Limiter le recours aux heures complémentaires pour les enseignants-chercheurs et adapter l'offre de formation de l'école à la capacité d'enseignement de ses enseignants-chercheurs ;
- Poursuivre de façon volontariste la mise en place de la démarche qualité ;
- Mettre en œuvre pour tous les étudiants une formation par la recherche en prévoyant des activités dès la deuxième année et non uniquement en troisième année ;
- Mettre la mobilité internationale sortante dans le cadre du cursus d'ingénieur (hors césure) en conformité avec R&O à savoir au minimum un semestre pour la formation sous statut d'étudiant ;
- Développer la part des sciences humaines, économiques, juridiques et sociales (SHEJS) ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué aux diplômes suivants :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'Université de Poitiers, spécialité Génie de l'eau et Génie civil	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'Université de Poitiers, spécialité Energétique et Environnement	2021	2025-2026

Délibéré en séance plénière à Paris, le 20 janvier 2021

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 février 2021

Le Vice-Président  
Jean-Louis Allard

